

13

n°122 / Janvier - Février 2011

l'ENSEIGNANT

L'école libératrice

des Yvelines

SOLDES

-16 000
emplois

**Non à la grande braderie
de l'École publique**

AGIR & RÉAGIR >> www.se-unsa.org

SE-Unsa

Section départementale des Yvelines

BP 28 - 78041 Guyancourt cedex

Tél. : 01 39 44 95 25 - Fax. : 01 39 44 97 76

Mél. : 78@se-unsa.org - Web : <http://sections.se-unsa.org/78/>

Les errances de la mastérisation enfin reconnues !



LE CHEF DE L'ÉTAT lui-même (pourtant à l'origine de cette réforme) a implicitement reconnu l'échec de la "mastérisation Darcos", de la formation des enseignants. Il confirme ainsi l'analyse développée avec constance par le SE-Unsa. Il était temps ! Particulièrement attaché à la nécessaire formation professionnelle des enseignants, le SE-Unsa attend maintenant un calendrier et des contenus de discussion concernant la formation des futurs enseignants des écoles, collèges, lycées.

Nous regrettons que les pouvoirs publics aient attendu que les stagiaires se trouvent dans des situations impossibles à gérer pour reconnaître les profondes insuffisances du "modèle" actuel. Si le SE-Unsa continue d'exiger le retrait

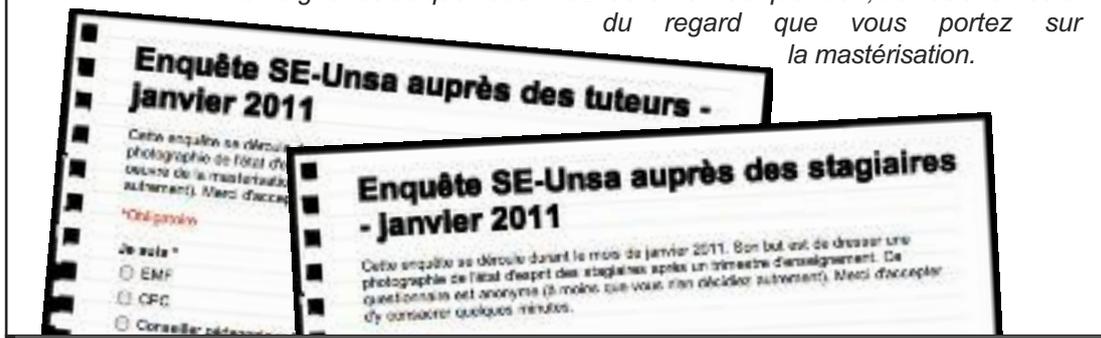
de cette réforme, il demande que soient traitées sur le fond les questions de contenus des concours comme ceux des formations. Doivent être également inclus dans les discussions, la formation des formateurs, la place des IUFM (dans une logique de mutualisation des compétences entre universités d'une même académie), et la situation des stagiaires après concours.

Pour le SE-Unsa, lourde est la responsabilité des organisations syndicales qui, en leur temps, ne se sont pas opposées à cette réforme. On les voit aujourd'hui s'agiter pour faire oublier cette forfaiture. N'ayons pas la mémoire courte envers ceux qui ont envoyé les stagiaires dans le mur en échange d'une revalorisation dont chacun peut aujourd'hui "apprécier" la qualité.

Stéphanie BOCQUIAULT-BOULAY

>> **Donnez votre point de vue sur viedejeuneprof.fr !**

Après un trimestre au cœur de l'action, il est temps de tirer un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme de la formation. Nous vous invitons à vous saisir de cet espace pour témoigner de ce que vous vivez réellement au quotidien, de vos attentes et du regard que vous portez sur la mastérisation.



Le sénateur Carle : "ange gardien" de l'École privée

LE SÉNATEUR CARLE est un récidiviste. Après la loi imposant aux maires de financer la scolarité des élèves de leur commune que leurs parents choisissent d'inscrire dans une école privée hors commune, il poursuit son travail de sape de l'École publique en faisant adopter par le Sénat une rallonge budgétaire de 4 millions d'euros en faveur de l'enseignement privé. Cerise sur le gâteau, cette manne est puisée dans les crédits prévus pour l'École publique.

Au moment où l'on contraint l'École de la République à des sacrifices destructeurs, cette démarche est proprement indécente et injuste. Elle l'est d'autant plus qu'une nouvelle fois, dans le budget 2011, le privé ne supporte que 10 % des suppressions d'emplois alors qu'il représente 17 % des effectifs scolarisés. Il est donc considérablement épargné. Mais cela ne suffit visiblement pas au sénateur Carle qui souhaite, sans vergogne, "compenser" les suppressions prévues en faisant voter cette obole de 4 millions.



Les 300 000 signataires de l'appel pour l'École Publique (www.appelpourlecolepublique.fr) témoignent de l'attachement à notre service public d'Éducation. Forts de cette action qui est la plus importante pétition de défense et de promotion de l'École Publique depuis 30 ans, nous exigeons que ces responsables politiques

s'engagent, eux aussi, pour l'École de la République. C'est pourquoi, avec les organisations nationales signataires, nous avons décidé d'adresser une lettre ouverte au Président de la République, au Premier Ministre, au Ministre de l'Éducation Nationale, aux présidents des groupes parlementaires, aux présidents des Conseils Régionaux et Généraux ainsi qu'aux responsables des partis politiques. Retrouvez la lettre sur www.se-uns.org, rubrique "Société".

>> Tout savoir sur la loi Carle : <http://www.cnal.info/>

De l'indignation à l'indign'action !



Augmentation des effectifs, difficultés de remplacement, inquiétudes sur la maternelle, tensions au collège, formation des enseignants saccagée : le bilan est sans appel. Les suppressions de postes qui ne cessent de s'accumuler sont destructrices pour notre système éducatif. Alors que ce dernier est à la dérive, notamment pour les élèves les plus fragiles, comme vient de le démontrer la récente enquête PISA, le gouvernement s'entête à poursuivre sa politique dogmatique de destruction de l'emploi public, dégradant par là-

même les conditions de travail des personnels. L'enseignement privé, de son côté, bénéficie des largesses du parti majoritaire. La suppression, pour la rentrée 2011, de 165 postes dans les collèges et les lycées et de 43 postes dans les écoles des Yvelines est insupportable.

Nos lycées payent cher la note avec 113 postes en moins (300 supprimés sur l'ensemble de l'académie). Dans ce contexte, comment la réforme du lycée peut-elle se mettre en œuvre convenablement ? Quant à la voie professionnelle, elle est percutée de plein fouet par les restrictions budgétaires, l'essentiel des économies se faisant en « rationalisant » la carte des formations. Pour les collèges, cibler les établissements sensibles nous semble aller dans le bon sens. Mais ce choix est cornélien dans un tel contexte de suppression de postes. Le bien fondé de la méthode est trop souvent réduit à néant par des DHG faisant apparaître des réductions d'heures-postes au profit d'une augmentation disproportionnée des heures supplémentaires. Cela conduit souvent à des incohérences : des postes seront supprimés, des Hsa seront abondées alors que les prévisions d'effectifs sont en augmentation.

La carte scolaire de nos écoles attendra, elle, la fin des élections cantonales, en mars 2011. Nous avons maintenant l'habitude de ce manque de courage politique de nos gouvernants. Le Recteur nous a précisé qu'à l'intérieur des ZEP, les secteurs sensibles ne seraient plus traités à égalité, en fonction de leurs plus ou moins grandes difficultés. Cela reviendra-t-il à ce que certaines écoles voient leurs moyennes par classe augmenter ? Cela serait une régression sans précédent ! Par ailleurs, celui-ci nous a affirmé que l'on ne toucherait pas, cette année encore, aux moyens de remplacements et aux RASED. Attendons de voir pour y croire !

Faut-il attendre que le malade soit agonisant pour s'apercevoir que la saignée n'est pas le meilleur des remèdes ? Mais quand cela va-t-il s'arrêter ? Cette indignation contre la politique d'asphyxie de l'éducation doit se traduire par la mobilisation tous les personnels et tous les citoyens afin d'obtenir d'autres choix budgétaires et éducatifs.

Guyancourt, le 26 janvier 2011
Marcel DUPUY
Secrétaire départemental



Pour plus d'efficacité, à l'écoute des collègues !

Le Recteur s'active pour dénicher les « gisements d'emplois » permettant de donner corps aux suppressions de postes. Le SE-Unsa ne laissera pas faire ce démantèlement sans résister. Il estime que dans un contexte où ce sont les recteurs qui sont à la manœuvre, c'est bien au plan local qu'il y a nécessité à agir dans les établissements ou les écoles, au plus près des personnels et de la communauté éducative. Partout où c'est nécessaire, le SE-Unsa soutient les collègues engagés dans la défense de l'École publique, y compris si cela entraîne un appel à la grève.

Une grève le 10 février, imposée « d'en haut », n'est pas la réponse adaptée qu'attendent les personnels. En effet, pour le SE-Unsa, dans un contexte politique et économique dur, il est de la responsabilité d'une organisation syndicale de mesurer l'impact d'un tel appel, tant sur le plan de l'efficacité que sur le salaire des personnels. Dans ces circonstances, on ne peut accepter une grève dite « de témoignage », d'appareil syndical.

En revanche, le SE-Unsa est favorable à une manifestation nationale le 19 mars. C'est en effet à partir des mobilisations locales que peut se construire un mouvement plus dense conduisant, alors, à une journée nationale de manifestations susceptible de trouver l'adhésion de l'opinion publique et de faire modifier le cap budgétaire.

SOMMAIRE

- p2 : Formation / Laïcité
- p3 : L'édito
- p4 : Remplacement / Évaluation
- p5 : Rythmes scolaires
- p6 : Éducation prioritaire en danger
- p7 : Collège / Non titulaires
- p8 : Adhérez au SE-Unsa

Remplacement : une situation intolérable !

SOUVENEZ-VOUS, l'année dernière, et encore en début d'année, le SE-Unsa appelait l'administration à prendre ses responsabilités en termes de remplacement. Entre un nombre insuffisant de remplaçants, des entourloupes en tout genre (changement d'affectation des brigades en cours d'année par exemple), tout allait de travers...

Pour le SE-Unsa, avec la loi sur le service minimum d'accueil, l'obligation est faite à l'administration d'assurer les remplacements. Sourde à cette argumentation, l'administration a laissé la situation s'envenimer. La coupe est pleine. Nous payons là la politique ministérielle de suppression d'emplois à outrance. Et la situation, au vu des prévisions pour la rentrée prochaine, ne va qu'empirer ! On ne "fonctionne" plus, on pallie les plus

que multiples dysfonctionnements. Faute de remplaçants...

... des élèves sont accueillis souvent en grand nombre dans d'autres classes.

... des stages de formation initiale et continue sont supprimés

... des décharges de direction sont remises en cause,

... les écoles sont désorganisées

... des sorties scolaires, des projets sont annulés...

Cette situation est intolérable !

C'est désormais en intersyndicale que se poursuit le combat :

- une pétition* circule : à signer et faire signer,

- un rassemblement s'est tenu le 2 février, devant la préfecture des Yvelines. Un représentant de chaque syndicat y a porté nos revendications auprès du Préfet.

Émeline BOURCIER

* à télécharger sur notre site : <http://sections.se-uns.org/78/spip.php?article627>

Les promotions 1er degré en chiffres

>> Professeurs des écoles

Echelons	Passage	Barème	AGS au 31/08/2010	Note	Nombre de promus
5 ^{ème} échelon	Grand choix	30.417	3a5m	13.5	115
6 ^{ème} échelon	Grand choix	34	6a	14	100
	Choix	32	7a	12.5	166
7 ^{ème} échelon	Grand choix	39	10a	14.5	121
	Choix	37.197	10a2m11j	13.5	202
8 ^{ème} échelon	Grand choix	49.583	17a7m	16	119
	Choix	43	11a	16	196
9 ^{ème} échelon	Grand choix	56.375	21a4m15j	17.5	129
	Choix	50	15a	17.5	217
10 ^{ème} échelon	Grand choix	67.967	30a11m18j	18.5	79
	Choix	61.903	22a10m25j	19.5	103
11 ^{ème} échelon	Grand choix	72.917	33a11m	18.5	50
	Choix	68.917	30a11m	19	62

>> Instituteurs

Echelons	Passage	Barème	AGS au 31/12/2010	Note	Nombre de promus
9 ^{ème} échelon	Choix	51.150	18a01m24j	16.5	1
	Mi-Choix	45.786	13a09m13j	16.0	1
10 ^{ème} échelon	Choix	52.794	16m09m16j	18.0	3
	Mi-Choix	51.231	20a02m23j	15.5	7
11 ^{ème} échelon	Choix	58.314	23a03m23j	17.5	10
	Mi-Choix	57.244	22a02m28j	17.5	19

À quand des évaluations au service des élèves ?

Malgré les incohérences démontrées l'an passé concernant ces «évaluations-bilans» CE1-CM2, le Ministère s'entête et soumet des évaluations dans la même lignée qu'en 2010.

Le SE-Unsa conteste vivement ce dispositif sur le fond et exige que ces évaluations constituent un outil de dialogue avec les familles et soient au service des apprentissages et de la dynamique d'équipe.

Le SE-Unsa a développé des propositions concrètes, à diffuser, pour que nous puissions tous argumenter et faire avancer ce dossier :

1) Faire passer ces évaluations en début d'année scolaire afin de mettre en place des remédiations pour les élèves concernés.

2) Ancrer les évaluations dans la logique du socle commun en début de CE2 sur les compétences du palier 1 et en début de CM2 sur les compétences du palier 2.

3) Revendiquer l'ISOE (l'indemnité de suivi et d'orientation) pour tous les enseignants des écoles comme dans le second degré, soit près de 2500 euros annuels qui se substituerait à l'indemnité sélective de passation des évaluations de 400 euros qui ne favorisent pas l'implication de l'équipe enseignante.

Emeline BOURCIER



Pour plus d'informations, découvrez la publication spécifique du SE-Unsa sur :

www.se-uns.org/spip.php?article2780

Rythmes : les enseignants ont leur mot à dire

LA CONFÉRENCE NATIONALE sur les rythmes scolaires vient de remettre son rapport d'étape. Il rend compte des multiples auditions menées au cours de ces derniers mois. Sans prendre position, il pointe des principes et trace des perspectives.

En soulignant l'incompatibilité de l'aide personnalisée, imposée à la hussarde, avec l'organisation équilibrée des rythmes de l'enfant, ce rapport rappelle que précipitation et absence de réelle concertation sont très mauvaises conseillères.

Ce travail, tout en mettant en exergue la complexité du sujet, pointe la volonté quasi unanime des différents acteurs de voir le système évoluer en plaçant l'enfant et ses apprentissages au centre du débat.

A travers ce document, chacun mesure que la question des rythmes ne se cantonne pas à des plages horaires ou à la durée des congés scolaires mais qu'elle impacte le cœur du système éducatif en mettant sur la table la question des programmes, du travail personnel des élèves ou encore celle des missions et du service des enseignants.

Pour le SE-Unsa, ce travail doit se poursuivre. Il doit concerner tout autant le collège et le lycée que l'école primaire. L'allègement de la journée, la réorganisation de la semaine, tout comme l'approche du rythme 7-2 de l'année scolaire doivent trouver des réponses concrètes et pragmatiques. Si un cadrage national général s'impose, il devra laisser la souplesse nécessaire pour répondre aux particularités territoriales.

Le SE-Unsa regrette que les organisations syndicales ne soient pas mentionnées parmi les acteurs dont le comité de pilotage s'entourera pour construire ses propositions. En effet, dans le « changement préparé et le calendrier négocié » préconisé par les rapporteurs, on ne peut pas ignorer les enseignants. Pour le SE-Unsa, amélioration du bien-être des élèves doit aussi rimer avec amélioration des conditions d'exercice des enseignants.

GIL SAVINO

Dans les Yvelines, une conférence-débat s'est tenue en novembre, sous la présidence d'Yvan Touitou, chronobiologiste. Le premier souci qu'il pointe est la désynchronisation entre le rythme biologique de 60 % des élèves et celui de l'école. Pour lui, s'ils bénéficiaient régulièrement d'un bon rythme de sommeil (même le week-end), ce décalage serait marginal, même avec la semaine de quatre jours. Yvan Touitou préconise un étalement du temps de classe en raccourcissant les vacances estivales et en modifiant le calendrier scolaire annuel selon une alternance 7 semaines travaillées-2 semaines de vacances. Il condamne le zonage des vacances, véritable obstacle à la constitution de périodes scolaires équilibrées. Pour le SE-Unsa, plusieurs conditions s'imposent :

- la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants ;
- toute réflexion doit considérer le temps scolaire, périscolaire mais aussi celui dans la famille ;
- une réforme doit être le fruit d'une vaste concertation ;
- revoir les programmes de la maternelle jusqu'au lycée pour libérer du temps d'apprentissage, plutôt que de la simple « exposition aux savoirs ».

Non, les enseignants ne sont pas des privilégiés !

COMBATTONS LES PRÉJUGÉS... Les enseignants sont bien moins payés que les autres cadres.

Les données salariales de 2008 sont éclairantes. Le salaire mensuel moyen des enseignants est très inférieur à celui de tous les autres cadres. Avec 2364€, il est même très proche du celui d'un fonctionnaire de l'État (2328€). Le différentiel est de 30% avec un cadre territorial, de 52% avec le privé, 55% avec les autres cadres de l'État et culmine à près de 70% avec les cadres hospitaliers... On mesure l'injustice. Au moment où le ministère de l'Éducation nationale prétend en avoir fini avec la revalorisation des enseignants, ces chiffres sont édifiants. Malmenés par rapport à leurs collègues européens, les enseignants le sont tout autant en comparaison des autres cadres français. Ajoutés au blocage de la valeur du point d'indice, de l'augmentation des retenues pour pension, les salaires se déprécient. Le sentiment de déclassement ne peut qu'en être renforcé. Le SE-Unsa continue à revendiquer une revalorisation pour tous les enseignants.



Sept organisations syndicales de la Fonction publique (UNSA - CFTD - CFTC - CGC - CGT - FSU - SOLIDAIRES) lancent une campagne de pétition sur les salaires. Cette action vise, grâce à la mobilisation des agents publics, à obtenir du Gouvernement une vraie réponse à nos revendications sur les rémunérations : nous sommes tous concernés !

Signez et faites signer la pétition sur <http://site-syndicat.org/petition/>

L'Éducation prioritaire dans l'oeil du cyclone !

Les Zep, victimes de la carte scolaire

LE RECTEUR l'a annoncé : les Zep supporteront elles aussi les conséquences de la désastreuse carte scolaire. A priori, il n'est pas question de modifier la carte des Zep, ce qui relèverait du Ministère), mais bien de revoir les moyens alloués aux Zep.

Vous l'avez certainement constaté en découvrant la DHG dans les établissements ou les prévisions faites dans les écoles : nous n'avons globalement plus les moyens de fonctionner avec des effectifs décents dans nos classes. Parce que le levier d'économie se situe bien là : jouer sur les effectifs des classes. Quand dans de nombreux endroits, il nous était déjà difficile d'assumer nos missions, demain s'annonce particulièrement difficile avec des prévisions d'effectifs à plus de 25

élèves par classe en Zep.

Dans ce marasme, limiter les dégâts en épargnant au maximum les collègues de typologie 1 (les plus sensibles) ne saurait suffire,

même s'il nous semble logique de les "privilégier". D'une part, parce que ces établissements peuvent difficilement ne pas être touchés alors même qu'ils fonctionnent déjà aujourd'hui à flux tendu, d'autre part parce qu'on ne peut pas délaissier les établissements de typologie 2, voire 3.

Enfin, qu'advient-il des écoles de secteurs ? Quelles mesures leur seront appliquées ?

ÉCLAIR*... ô rage !

Le SE-Unsa s'opposera à toute décision qui conduirait à la disparition des RAR au moment où ce dispositif commence à porter ses fruits. Le bilan national des RAR que vient de publier

le ministère de l'Éducation nationale met en avant des "premiers résultats positifs". Quant au rapport de l'Inspection Générale de 2009, il salue l'émergence de nouvelles professionnalités aux apports importants pour le fonctionnement pédagogique des réseaux, les professeurs-référents. Il serait contreproductif de déstabiliser un dispositif qui fait ses preuves en imposant une nouvelle logique aux effets non encore évalués. Rappelons que l'expérimentation CLAIR a débuté à la rentrée 2010.

Le SE-Unsa s'opposera d'autant plus au remplacement des RAR par les ECLAIR* qu'il ne partage pas les principes qui fondent le nouveau dispositif. Il dénonce la transformation d'une politique de réussite scolaire en une politique plus sécuritaire. Il dénonce également les confusions dans les missions et les dérégulations mises

Le SE-Unsa n'est pas un syndicat frileux. Il sait que des changements sont indispensables pour que le service public d'éducation remplisse mieux ses missions. Mais ces changements nécessaires ne passent pas par la réduction des moyens, la dérégulation et l'autonomie incontrôlée. Pour le SE-Unsa, le ministre ferait fausse route s'il persistait dans cette voie.

en œuvre dans le cadre de ce programme en matière de gestion des personnels. Il exige le respect du vote des conseils d'administration qui se sont prononcés contre

l'entrée dans cette dangereuse expérimentation.

A compter de la rentrée, si le dispositif CLAIR était étendu aux écoles comme annoncé, ce seraient nationalement près de 249 collèges et 1 725 écoles des réseaux d'éducation prioritaire qui basculeraient sous statut dérogatoire (les chiffres départementaux restent à confirmer). Sans aucune plus-value, puisque, si l'on en juge par cette année scolaire, les moyens supplémentaires accordés aux RAR ne seront pas abondés mais transformés.

Guillaume DESMAISON

*Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation, et la Réussite

GIPA : miroir aux alouettes

La GIPA ou Garantie individuelle du pouvoir d'achat concerne tous les fonctionnaires titulaires de la fonction publique et les agents non titulaires employés de manière continue. Son mécanisme repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu sur une période référence⁽¹⁾ de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation. Les agents dont l'évolution moyenne de leur traitement est inférieure à celle de l'inflation⁽²⁾ sur l'ensemble de la période reçoivent une indemnité annuelle. En pratique, il suffit d'avoir eu un avancement pour être exclu du bénéfice de la GIPA. Le dispositif fait donc payer, par l'agent, l'évolution des prix au détriment de sa carrière.

⁽¹⁾La période de référence est fixée du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2009 pour 2010

⁽²⁾Taux de l'inflation pris en compte pour le calcul en 2010 : + 6,2 %

Frais de transports : de qui se moque-t-on ?

Toujours des mêmes bien sûr. En effet, malgré le droit, le remboursement partiel des frais de transports sur l'académie ne peut pas se mettre en place faute de circulaire. Le décret qui élargit cette possibilité au delà de l'Île de France est passé pendant les grandes vacances mais le ministère du budget et de l'éducation nationale ne parviennent pas se mettre d'accord sur les nouvelles modalités à mettre en place... Pendant que les ministères se font la "guerre", tout est bloqué. En attendant, c'est la cacophonie. Certaines Trésoreries générales refusent de rembourser sans connaître les nouvelles règles, c'est le cas à Versailles, tandis que d'autres s'accommodent des anciennes règles. Serons-nous remboursés un jour, oui, quand... nul ne le sait. Souhaitons que les ministères signent un vite un "traité de paix" car en attendant, ce sont nos portefeuilles qui s'appauvrissent.

Du temps pour le socle commun !

LA VALIDATION du socle commun est obligatoire pour obtenir le DNB en 2011. Dans les établissements, les enseignants ont besoin de formation et de temps pour mettre en place les modalités de cette validation.

Le SE-Unsa soutient, depuis de nombreuses années, la logique du socle commun et l'évaluation progressive des acquis des élèves. A ce titre, il juge que le livret personnel de compétences, bien que très imparfait, constitue un premier pas vers la transformation indispensable du collège.

Pour le SE-Unsa, il est urgent de répondre aux besoins d'accompagnement, de formation continue en matière d'évaluation et aux demandes de temps de concertation pour la mise en œuvre de ce nouvel outil complexe dans des conditions acceptables.

Le SE-Unsa réitère donc sa demande de deux demi-journées banalisées pour organiser ce travail collectif indispensable.

Par ailleurs, l'utilisation de l'application numérique "Livret personnel de compétences", permettant la

validation du socle commun, nécessite elle aussi du temps (saisie des compétences validées, temps d'échange entre enseignants,...). Deux cas de figure se présentent :

- *Premier cas* : les élèves qui valident les 7 compétences du palier 3 ! Aucun problème, on peut valider en masse en moins d'une dizaine de clics.

- *Deuxième cas* : les élèves qui ne valide pas la compétence ! Là, ça se complique. Il faut valider des sous compétences individuellement pour chaque élève, parmi une série d'une vingtaine de belles étoiles... Ainsi, il est plus lourd et plus compliqué de ne pas valider des compétences que de tout valider en nombre.

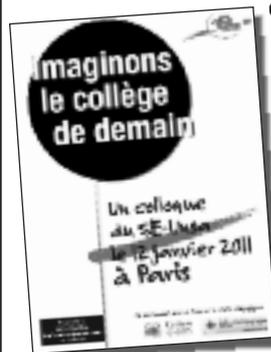
De là à y voir une incitation à faire coïncider la courbe bleue et la courbe rouge (les résultats attendus et les résultats produits), il n'y a qu'un petit pas que les enseignants ne franchiront pas.

Monsieur le Ministre, monsieur le Recteur, si vous fréquentez les salles des professeurs, vous sauriez qu'il nous faut du temps pour cette mise en œuvre !



Quel avenir pour le collège ?

LE SE-UNSA a organisé un colloque le 12 janvier sur l'avenir du collège (retrouvez l'essentiel des débats sur <http://avenirducollege.wordpress.com/>) Le but n'était pas seulement de débattre du quotidien, mais bien d'imposer un débat, qui concerne tout le monde, et peut changer la société. Pour le SE-Unsa, le collège est un lieu essentiel où se creusent les inégalités, où s'opère un changement majeur de la manière



d'enseigner, d'évaluer, de travailler, peut-être la première pierre de la refondation du système éducatif.

Le but du blog ?

Recueillir des analyses de terrain, des études internationales, des travaux des chercheurs

et des opinions engagées pour définir un projet novateur pour le collège, pour une nouvelle école fondamentale réunissant école primaire et collège, organisée autour de l'apprentissage et de l'évaluation d'un socle commun de compétences et de connaissances. Le collège doit devenir le lieu d'épanouissement et d'émancipation qu'il n'est pas aujourd'hui.

Quel avenir pour le collège ?



<http://avenirducollege.wordpress.com/>



Non titulaires : mieux vous défendre

Vous ÊTES enseignant vacataire ou contractuel, assistant d'éducation, EVS ou AVS ? Le SE-Unsa s'intéresse à vous !

En tant qu'agent non titulaire de l'Etat, nous savons que vos droits sont souvent bafoués et que beaucoup d'entre vous ne savent pas vers qui se tourner. Au SE-Unsa, nous nous battons pour que vous soyez respectés. Pour cela, nous devons mieux vous connaître pour pouvoir mieux vous défendre auprès des instances locales et nationales.

Remplissez l'enquête qui vous concerne sur <http://www.se-unsa.org/spip.php?article2835>

Retrouvez
"Angéline non titulaires"
et "Marc non titulaires"
sur Facebook



Cotisations 2010-2011



Titulaires

CLASSE NORMALE	É C H E L O N S										En vigueur au 01/08/2010
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Instituteur			119 €	122 €	125 €	127 €	130 €	137 €	144 €	153 €	168 €
Prof écoles, Certifié, COP, CPE, PLP, Prof Eps			129 €	136 €	143 €	152 €	161 €	173 €	185 €	200 €	215 €
PEGC, CE d'EPS, AE, CE					128 €	135 €	141 €	149 €	157 €	167 €	176 €
Bi-admissible			137 €	144 €	153 €	163 €	172 €	185 €	200 €	215 €	224 €
Agrégé			156 €	169 €	181 €	193 €	207 €	223 €	239 €	255 €	268 €

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, Prof Eps, Dco	161 €	183 €	196 €	209 €	227 €	242 €	255 €
Agrégé	215 €	227 €	239 €	255 €	268 €	299 €	
PEGC, CE d'EPS	149 €	157 €	166 €	176 €	200 €	215 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
PEGC, CE d'EPS	200 €	216 €	227 €	242 €	255 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental :	40 €
Temps partiel :	au prorata du temps partiel
Suppléant :	80 € CPA : au prorata du salaire

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	95 €
Pension entre 1400 et 1850 €	116 €
Pension supérieure à 1850 €	125 €

Stagiaires

Étudiant stagiaire	40 €	Fonctionnaire stagiaire	80 €	Liste complémentaire	40 €
--------------------	------	-------------------------	------	----------------------	------

Non-titulaires

Contractuel	124 €	Vacataire	40 €	Assistant d'éducation	70 €
-------------	-------	-----------	------	-----------------------	------

BULLETIN D'ADHÉSION

SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent Retraité

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Adresse de l'établissement d'exercice :

Téléphone : Portable :

Adresse mél :

SITUATION ADMINISTRATIVE

TITULAIRE :

Premier degré Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) :
 Professeur des écoles Instituteur

Second degré Discipline :

Certifié PLP Agrégé Bi-admissible AE CE PEGC

CE d'EPS COP PEPS CPE DCO

Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE :

Enseignant, CE, CPE (précisez) :

Vacataire Contractuel

Autres (AED...) (précisez les fonctions) :

STAGIAIRE :

Étudiant stagiaire (M1, M2)

Fonctionnaire stagiaire Catégorie (PE, PLP...) :

COTISATION

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Temps complet Temps partiel :%

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Virement Paiement fractionné :

première demande

renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Montant de la cotisation.

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire.
Il est égal à 5,8 millièmes de votre traitement annuel brut.

Mode de paiement

- par chèque, à l'ordre du SE-Unsa 78
- par prélèvement fractionné sur votre compte bancaire ou postale (joindre un RIB)
- par carte bancaire sur <http://sections.se-unsa.org/78/>

**Réduction
d'impôt**

66%
du montant de
votre cotisation

À retourner au SE-UNSA 78
BP 28 - 78041 GUYANCOURT CEDEX